

ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS Formation Civique et Citoyenne

POURQUOI ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS ?

- ➔ Pour certifier la réalisation effective de la formation (décret 2012-310)
- ➔ Et ainsi justifier le versement de l'aide prévue à ce titre.



En accueillant un volontaire, vous avez l'obligation de lui assurer une Formation Civique et Citoyenne. A ce titre, vous percevez une aide de 100 € par volontaire versée 2 mois après le début de la mission. Afin de justifier du versement de cette aide, vous devez attester, via Elisa, de la délivrance effective de la formation. Cette attestation peut se faire dès que le délai de 2 mois après le début de la mission est écoulé.

⚠ Faute d'attestation au plus tard dans les 60 jours suivant la fin du contrat, l'aide versée devra être remboursée.

Afin d'attirer votre attention, **trois niveaux d'alerte** existent et s'affichent dès lors que la date de recouvrement de l'aide versée approche, **au plus tard dans 10 jours**, **au plus tard dans 30 jours**, **au plus tard dans 90 jours**, vous rappelant que vous devez attester la réalisation de la Formation Civique et Citoyenne.

COMMENT ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS ?

Je suis connecté à la page d'accueil

NON

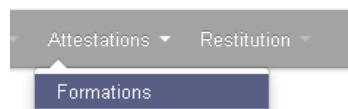
Je me connecte :

<https://elisa.service-civique.gov.fr>

voir FICHE COMMENT SE CONNECTER



Je clique sur



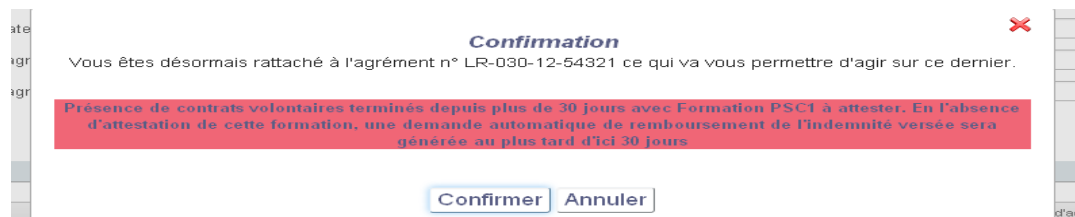
Je ne suis rattaché qu'à un seul agrément

NON

Je sélectionne l'agrément sur lequel je souhaite travailler : **Choisir un couple Agrément/Structure de travail** et je clique sur le menu **Attestations > Formations**



Si certains de mes contrats volontaires entrent dans le cadre d'un niveau d'alerte, un rappel est effectué dès la demande de confirmation de mon choix du couple agrément-structure :




J'accède directement à l'écran **Formations**

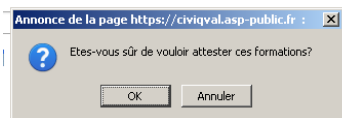
Formation Civique et Citoyenne	Numéro contrat volontaire	Nom volontaire	Prénom volontaire	Date début	Date fin	Etat
<input checked="" type="checkbox"/>	NA-000-12-00075-03089	VAINTERJUN		01/03/2013	31/08/2013	En cours de création (à venir)
<input type="checkbox"/>	NA-000-12-00075-03090	NEUVEME		02/01/2013	01/01/2014	Valide
<input type="checkbox"/>	NA-000-12-00075-03091	QUINZEHE		01/03/2013	28/02/2014	Valide
<input type="checkbox"/>	NA-000-12-00075-03092			01/03/2013	28/02/2014	Valide

Je sélectionne le ou les contrats volontaires que je souhaite attester en cochant la case à gauche de chaque ligne. NB : je peux choisir de sélectionner tous les contrats volontaires en un seul clic en cochant la case située à gauche des entêtes de colonnes.

ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS

Formation Civique et Citoyenne

Une fois ma sélection effectuée, je peux attester en cliquant sur  et en confirmant mon choix :



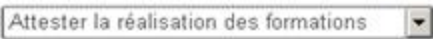
ANNULER UNE ATTESTATION

Une fois la réalisation des formations attestée, les contrats volontaires concernés sont transférés dans la liste des attestations pouvant être annulées.


En accédant à cette liste,

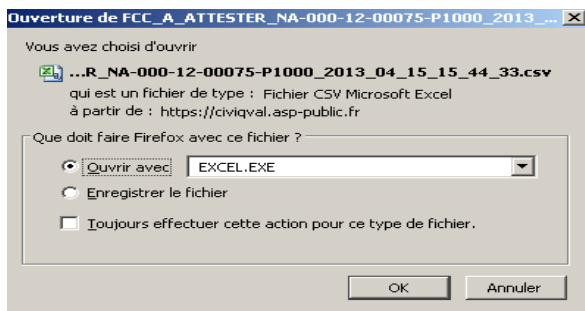


j'ai la possibilité d'annuler une attestation en procédant exactement de la même façon que pour attester  voir paragraphe **COMMENT ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS ?**

En cas d'annulation d'une attestation, les contrats volontaires concernés sont ré-intégrés à la liste des contrats volontaires pouvant être attestés 

EXPORTER LES LISTES DES CONTRATS VOLONTAIRES POUVANT ETRE ATTESTES ET DES ATTESTATIONS POUVANT ETRE ANNULEES

Si je le souhaite, je peux télécharger l'une ou l'autre des listes (fichier de type csv) en cliquant sur  et en choisissant d'ouvrir ou d'enregistrer le fichier via la fenêtre pop-up



En tant qu'organisme d'accueil, je suis seul habilité à attester la réalisation des formations.